

Capacité : comment ça se passe ?

Par **Vitamine**, le 24/06/2015 à 01:14

Bonsoir tout le monde,

Suite à un mp dans lequel il m'a été demandé des infos sur la capacité en droit, je me suis dit qu'il serait intéressant de répondre sur le forum public pour celles et ceux qui auraient des questions éventuelles.

Avant tout, je précise que mes propos ne concernent que le programme de Capacité à Bordeaux.

<https://www.u-bordeaux.fr/>

Le programme se déroule sur deux semestres correspondant à capacité 1e année et capacité 2e année. Le premier semestre débute fin janvier pour se terminer en juin avec les examens. Le second semestre commence au mois de septembre suivant et se termine en janvier par les examens aussi.

Nous étudions au premier semestre :

- **droit privé :**

- * droit civil
- * droit commercial

- **droit public :**

- * droit constitutionnel
- * droit de l'Union européenne
- * Institutions administratives

Les cours ont lieu de 17h30 à 20h30 du lundi au jeudi inclus et le samedi matin de 8h à 12h.

Au second semestre, nous étudions :

- **droit civil :**

- * procédure civile et voies d'exécution

- **droit pénal :**

- * droit pénal et procédure pénale

- **économie politique**

- **droit public spécial :**

- * droit administratif
- * finances publiques
- **droit patrimonial familial**
- **droit social**

Je ne connais pas encore l'emploi du temps, mais je pense qu'il doit être similaire.

Les examens :

Il faut traiter deux sujets au choix parmi trois en une petite dissertation de 1 heure 30 par sujet. C'est un temps très court qui demande de se focaliser sur l'essentiel.

Je répondrai aux questions plus précises au fur et à mesure.

A bientôt,

Vitamine

Par **Tyss**, le **24/06/2015 à 14:57**

La question que j'ai à poser porte plus sur la "pré-rentree". Comment se préparer au mieux à une première année de Capacité en Droit ?

Assister à quelques cours (si possible) ?

Lire des livres d'introduction au droit, et si oui, lesquels ?

Je suis ouvert et accepte tous les conseils.

Merci d'avance.

Par **Vitamine**, le **24/06/2015 à 17:54**

Bonjour Tyss,

[citation]Comment se préparer au mieux ?[/citation]

Il me semble que chacun a sa manière d'anticiper et se préparer aux choses. Pour ma part, j'ai en effet assisté à plusieurs cours magistraux avec les L1 et lu des manuels en prenant conseil auprès des bibliothécaires de la B.U.

Les avantages d'avoir assisté à des cours ont été de déterminer assez vite comment organiser ma prise de notes, de me familiariser avec la dynamique du cours magistral et de comprendre (après quelques cours) des notions clés.

Pour les livres, j'ai surtout beaucoup exploité un guide juridique, de préférence à un lexique, car le premier indique de nombreux exemples d'application quand le second indique seulement les définitions.

Le manuel " Ma première année de Capacité en Droit " aux éditions Ellipses vous permettra de voir le programme dans les grandes largeurs, si je puis dire, et de vous donner une idée de ce que vous aborderez.

Utilisez le manuel avec un guide juridique pendant l'été, et déjà vous aurez fait une préparation de base.

Pour aller un peu plus loin, vous pouvez lire des " Que sais-je " aux éditions PUF qui sont très

bien.

Mais, les manuels d'introduction au droit présentent une petite difficulté au premier abord : ils peuvent parfois présenter le droit ou son exercice selon des angles différents. Suivant votre degré de compréhension, il peut y avoir par la suite des confusions.

Ensuite, je vous conseille de consulter tous les sites officiels :

Assemblée nationale

Sénat

Conseil constitutionnel

Conseil d'État

Légifrance

etc.

Je pense notamment au site vie-publique.fr de la Direction de l'information légale et administrative (DILA) qui est une direction d'administration centrale des services du Premier ministre, placée sous l'autorité du Secrétariat général du Gouvernement. Ici, vous trouverez une mine d'informations très pratiques pour appréhender les choses du point de vue du citoyen.

Avec un tel bagage, du travail et de la persévérance, la Capacité est accessible. Je dirais même que nous avons la chance de vivre à l'heure numérique où tout est facilité par les outils informatiques.

Alors, il faut en profiter !

Par Tyss, le **24/06/2015** à **18:54**

Je vais me renseigner et voir si j'ai la possibilité d'assister à quelques cours magistraux, ne serait-ce que pour me familiariser avec les lieux, la structuration des cours, et puis avoir une idée de comment s'organiser, notamment pour la prise de notes, qui est très importante.

Je voulais votre avis sur les manuels "d'introduction" au droit, car j'étais un peu réticent à l'idée d'en utiliser un, du fait que les angles sous lesquels le droit peut être présenter peuvent être très différents. Merci donc.

Par contre, pour le manuel des éditions Ellipses et les "Que sais-je" des éditions PUF, c'est noté. ;)

J'avais d'ores et déjà mis en favoris les sites tels que celui de l'Assemblée nationale, du Conseil constitutionnel, etc. Je ne connaissais pas Légifrance. Merci.

Mon but est de me préparer de la meilleure des façons, afin d'avoir une base et des notions indispensables pour aborder sereinement cette première année de Capacité. Et comme vous le dites, avec tous les outils que nous avons à dispositions, nous n'avons presque plus d'excuses.

PS : J'espère ne pas faire trop de fautes. Si c'est le cas, je m'en excuse sincèrement (je sais que ce n'est pas très agréable de lire un texte bourré de fautes).

Par **Vitamine**, le **24/06/2015 à 19:13**

Non, votre texte n'est pas " bourré " de fautes. Il y a quelques points que vous pourriez améliorer, mais votre niveau de rédaction est déjà très correct si je m'en réfère au fait que vous êtes lycéen.

C'est bien que vous y soyez attentif, car une rédaction soignée vous fera gagner des points. En tout cas, vous n'en perdrez pas à cause de ça.

Vous vous exprimez très correctement, et cela aussi vous aidera dans la voie de juriste. Prenez l'habitude de lire de la littérature juridique (revues spécialisées) et tentez de faire coller votre style d'écriture à celui des juristes. Ce n'est pas simple. Moi-même, qui suis journaliste-rédactrice et donc habituée à jouer avec les mots et les tournures, j'ai encore des difficultés à le faire spontanément, mais quand j'y parviens quel régal !
En droit civil, à l'examen blanc (facultatif), j'ai réussi à rédiger comme une juriste et ma prof a tellement apprécié ma copie (fond et forme) que j'ai eu 9.5/10.

Vous voyez l'impact ? Je suis sûre d'avoir atteint ce niveau grâce au plaisir que je lui ai procuré dans sa lecture parce que tous les étudiants ne sont pas capables de le faire. Du coup, le prof relève la note.

Pour assister aux cours magistraux :

Renseignez-vous auprès du bureau de la scolarité.

Ici, à Bordeaux, il est possible d'y assister en auditeur libre moyennant un droit d'entrée. Pour ma part, j'ai été dispensée de frais car j'avais déjà réglé ceux de mon inscription en Capa. Je suis allée me présenter à chacun des professeurs en expliquant ma présence, et ai systématiquement été bien accueillie. Dans ma démarche, je suis restée discrète et ne me suis pas permis de poser de question alors que les profs invitaient les étudiants à participer. Je parlais du principe que mes questions - trop incultes et naïves encore - pouvaient faire perdre la dynamique du groupe.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas.

Par **Tyss**, le **24/06/2015 à 19:32**

Il y a beaucoup de points que je peux et que je compte améliorer. J'imagine que dans le droit, l'écrit occupe une place importante.

Lycéen ? J'ai pourtant stipulé "Licence 1", faute de pouvoir mettre "Capacité 1".

Je suis attentif au fait de correctement m'exprimer (et dans les règles) à l'écrit comme à l'oral, c'est très important, et encore plus dans les métiers du droit.

Je vois très bien l'impact. Félicitation pour votre rédaction.

Par **Vitamine**, le **25/06/2015** à **00:48**

Désolée pour "lycéen". Il me semblait avoir lu ça et maintenant je réalise... que je ne sais pas lire :D

Par **Tyss**, le **25/06/2015** à **12:38**

Vous savez très bien lire. Je suis passé de "Lycéen" (mauvaise manipulation) à "Licence 1". Et votre commentaire ma fait comprendre que le statut n'avait peut-être pas été changé.